



Communiqué de presse 15.10.14



L'amélioration du recyclage des emballages et papiers graphiques d'ici 2030 se prépare dès aujourd'hui

A l'occasion de l'édition 2014 du colloque Filières & Recyclage, l'ADEME présente les résultats d'une étude prospective sur la gestion des déchets d'emballages et de papiers graphiques à l'horizon 2030, réalisée en concertation avec les différents acteurs concernés.

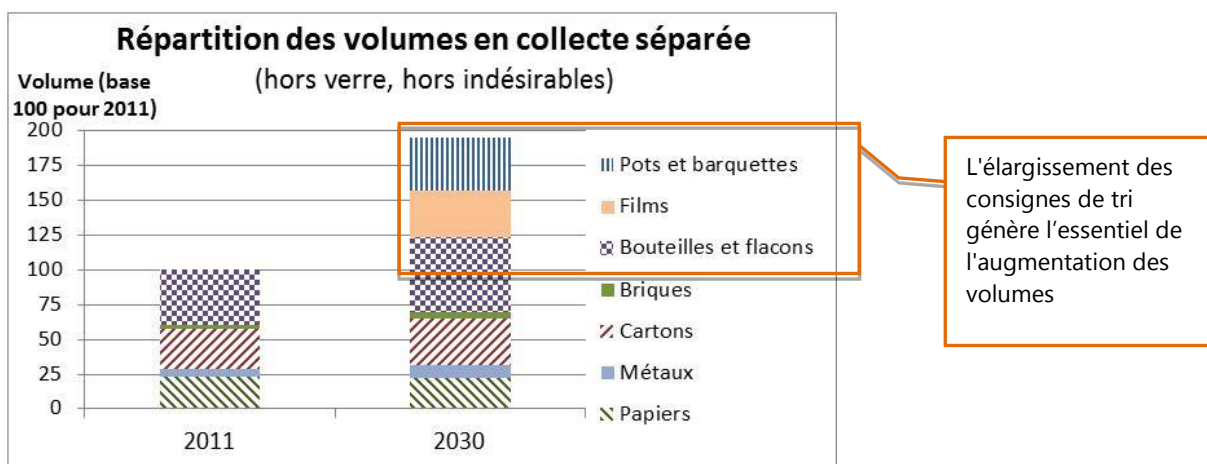


Lutter contre le gaspillage des ressources et promouvoir l'économie circulaire, telle est l'ambition de Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, inscrite dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit notamment l'objectif de recycler 60% des déchets en 2025.

42% des emballages et papiers collectés par le service public de la gestion des déchets (SPGD) sont aujourd'hui recyclés. Le développement et l'optimisation de la collecte et du tri de ces déchets représentent un enjeu primordial pour en accroître et améliorer le recyclage. **Comment mieux anticiper et gérer la collecte et le tri de ces déchets sur les 15 prochaines années?**

→ Favoriser la collecte séparée des déchets d'emballages et de papiers

L'évolution du geste de tri de l'habitant, au travers de l'amélioration du service et de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques devrait permettre en 2030 une **augmentation de 25% en masse des quantités** de déchets d'emballages déjà actuellement collectés et de papiers envoyés, après tri, au recyclage et par autant de déchets résiduels en moins à éliminer. Avec l'accroissement de la part des emballages les plus légers, cela se traduira par une **augmentation de 95% en volume global**.



Evolution des volumes à trier entre 2011 et 2030

Dans le cadre des nouvelles consignes de tri étendues notamment aux films, pots et barquettes plastiques, les objets à trier seront très différents de ceux d'aujourd'hui :

- en moyenne plus légers,
- plus hétérogènes avec une difficulté accrue pour faire le lien entre une forme et une matière,
- avec des souillures plus importantes.

→ Harmoniser le schéma de collecte au niveau national

La performance technique et économique des installations de tri dépendant très largement de la qualité du geste de tri effectué par l'habitant et des modalités de la collecte, une certaine harmonisation des consignes de tri, de la signalétique correspondante et des schémas de collecte apparaît nécessaire, tout en laissant aux collectivités un espace de libre organisation en fonction des spécificités de leur territoire.

L'étude a permis d'identifier qu'une organisation reposant sur la coexistence de deux types de schémas de collecte serait à privilégier au niveau national. Le projet de loi sur la transition énergétique et la croissance verte indique à ce titre que l'ADEME mettra à disposition des acteurs les recommandations nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

→ Industrialiser le parc des centres de tri

Les centres de tri en France aujourd'hui

- 237 centres de tri (Outre-Mer compris).
- Une capacité moyenne **12 000t de déchets triés par an et par centre**.
- En moyenne, un centre de tri traite les déchets de **250 000 habitants**.

Se contenter d'une simple adaptation des outils de tri existants, en conservant les schémas d'organisation actuels, conduirait à une hausse significative des coûts sans pour autant parvenir à répondre aux différents objectifs recherchés.

Les résultats de l'étude mettent en évidence qu'une **plus grande automatisation des centres de tri** est indispensable pour permettre de transformer le nouveau flux à trier en ressources de qualité pour l'industrie du recyclage, tout en améliorant les conditions de travail. Dans ce contexte, seule **l'augmentation de la capacité moyenne des centres de tri** permettra de maîtriser les coûts.

Cette industrialisation des centres de tri participe également aux objectifs du plan « recyclage et matériaux verts » de la Nouvelle France industrielle. Un appel à projets, lancé par l'Etat et géré par l'ADEME dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir est, par ailleurs, ouvert pour financer les innovations technologiques et des solutions industrielles innovantes de tri et de recyclage des déchets¹.

L'industrialisation des centres de tri suppose une diminution progressive du nombre de sites en service. Ainsi, le parc devrait à terme comporter entre 80 et 150 centres de tri qui couvriront alors chacun un plus grand nombre d'habitants. Dès à présent, et compte tenu des délais de renouvellement des équipements, les possibilités **d'élargissement de leur zone de chalandise** sont à prendre en considération dans les projets de construction ou de modernisation des centres de tri.

Les emplois créés dans la filière industrielle de valorisation des matières devraient compenser les réductions d'emplois générées par la réduction du nombre de centres de tri même si la répartition géographique et le besoin de compétence risquent d'être différents.

→ Renforcer les synergies entre les acteurs de la filière

Outre les enjeux potentiels liés à l'organisation territoriale des centres de tri, l'étude souligne la nécessité de **développer les synergies entre les centres de tri et l'industrie du recyclage**, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble qui implique tous les acteurs. En fonction du contexte propre à chacun des territoires, et à l'initiative des collectivités, la première étape de tri réalisée dans le cadre du service public de gestion des déchets pourrait être simplifiée car complétée en aval par des filières spécialisées de tri et de préparation au recyclage selon les types de déchets.

La synthèse de l'étude est téléchargeable ici : [ici](#)

Le rapport complet de l'étude peut être transmis sur demande par mail à l'adresse suivante : consultation.recyclage@ademe.fr

¹ AMI ouvert jusqu'au 16 janvier 2015. En savoir plus sur : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AMI%20DECHET2013-43>

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME](mailto:Service.de.presse.ADEME)



Twitter : @ademe et @ecocitoyens



Blog <http://www.presse.ademe.fr/>